



Assemblée départementale intersyndicale unitaire en vue du CTSD carte scolaire du 1er février à l'appel du SNUDI-FO 94, SNUipp-FSU 94, CGT Educ'action 94, SUD Education 94 mercredi 24 janvier de 9h à 12h maison des syndicats de Créteil

- * **Avalanche de fermetures de classes et de postes**, s'annonçant sans précédent pour mettre en œuvre les orientations ministérielles (dédoublage des CP et CE1 en REP et REP+, suppression des PDMQDC, baisse du nombre de postes au concours...),
- * **Incapacité à appliquer les notifications de la MDPH** faute d'AVS ou de places en classe, structure ou établissement spécialisés, et non prise en compte des situations particulières, aboutissant à "l'explosion" de nombreuses écoles,
- * **Projet de la DASEN de suppression des groupes de travail de la phase d'ajustement du mouvement**,
- * **Rythmes scolaires...**

Face à une carte scolaire qui s'annonce explosive (sur le département une dotation de 176 postes alors qu'au moins 250 seront consommés par le dispositif CP CE1 "100% réussite"), **et aux tentatives du gouvernement de remettre en cause nos conditions de travail et nos garanties statutaires,**

il est indispensable de se rassembler afin d'obtenir notamment :

- ☞ **Une dotation exceptionnelle en postes**, permettant d'avoir des taux d'encadrement satisfaisants dans toutes les écoles du département et sur tous les niveaux : 25 en maternelle et élémentaire en zone banale, 20 en maternelle et élémentaire en REP et 15 pour les PS et TPS.
- ☞ **Le maintien des postes de PDMQDC**
- ☞ **Le rétablissement des postes d'enseignants spécialisés**, notamment des maîtres E et G permettant aux élèves de bénéficier de l'aide spécialisée adaptée à leurs difficultés et **la création de places en classes, structures ou établissements spécialisés afin de répondre aux notifications prononcées par la MDPH.**
- ☞ **Immédiatement des recrutements d'AVS** ; pour la transformation des contrats précaires en postes statutaires de la Fonction publique, avec une formation, décemment rémunérés et sans temps partiel imposé, permettant le respect des notifications de la MDPH. **Les conditions de scolarisation et d'inclusion doivent respecter le droit de tout enfant à une scolarité adaptée à son état de santé.**
- ☞ **Le retrait du projet de l'Inspectrice d'Académie de supprimer les groupes de travail de la phase d'ajustement du mouvement** dans lesquels les affectations se faisaient en présence et sous le contrôle des délégués du personnel,
- ☞ **Le même rythme de 4 jours pour tous sur 36 semaines à la rentrée prochaine**, ce qui correspond aux demandes de la quasi-totalité des Conseils d'écoles du département.

Pour organiser ensemble la riposte commune en vue du CTSD du 1er février, pour gagner sur nos revendications et imposer un recul au Ministre, les organisations syndicales SNUDI-FO 94, SNUipp-FSU 94, CGT Educ'action 94 et SUD Education 94 appellent les collègues à établir leurs revendications dans chaque école et à participer massivement à une **assemblée départementale intersyndicale unitaire le mercredi 24 janvier 2018 de 9h à 12h, convoquée sous la forme d'une RIS (sur temps de classe pour ceux qui ont classe ce mercredi matin).**